

Fiche de consigne Almerys

Version	V5	
Date	25/04/2013	

Référence de la fiche	CONS 397	Date d'émission	09/01/2014			
Etablie par	Alexandra LOPES	Responsable hiérarchique	Sanaa BOURAME			
Date interne d'approbation	09/01/2014	Signature du responsable hiérarchique				
Communication interne	⊠ Oui ☐ Non	Responsable de la communication	Demandeur Service de Pilotage du sous-traitant			
	☐ Plate-forme Azur Almerys ☐ Plate-forme Azur CBTP					
Destinataire de la communication		<u>_</u>	vice Courrier			
	Autre : Administratif Plate-forme Satel					
Domaine	Prestations Tiers-Payant - Etablissements de soins hospitaliers					
Spécialité	Optique Dent		Tiers Soins Externes			
Objet de la consigne		GTO « complément de facture				
Référent Métier	·					
(nom-prénom Adresse mail)	ANGLADE Laurence – laurence.anglade@almerys.com					
Procédure concernée	GSSTT003 - Guide de saisie de factures STT Soins Externes v1.5					
Version de la procédure	V 1.5 page 6					
Référence de la fiche précédente						
Rappel de la consigne précédente	Complément d'informations sur le motif d'interruption GTO « Complément de facture »					
Date de fin de la consigne précédente						
Nouvelle consigne	A ce jour il est demandé de vérifier si le document est bien une facture et non un complément de facture. La mention « complément de facture » apparait sur le document dans le cas d'un complément de facture, et il est alors demandé d'interrompre la saisie pour le motif « complément de facture » Cependant, il convient également d'interrompre la saisie pour le motif « complément de facture » lorsque : - Une annotation manuscrite du PS vient modifier la part RC attendue - Lors de la saisie de la facture le message « la facture n°XXXX du PS N° XXXX a déjà fait l'objet d'une saisie » apparait, et qu'après consultation de Valerys la facture a déjà fait l'objet d'un règlement pour un montant inférieur à celui initialement demandé.					
Commentaires de l'exemple	Exemples interruption GTO com					
Date d'entrée en vigueur	13/01/2013					



Fiche de consigne Almerys

Version	V5	
Date	25/04/2013	

	_			
Durée de validité de la fiche consigne				
Destinataires sous-traitant	Date de prise de connaissance de la nouvelle consigne par le sous-traitant ¹		Date d'information aux équipes du sous-traitant ²	
Hery EASYTECH	10/01/2014		10/01/2014	
Date de réception de la fiche validée par le sous-traitant				
Date d'enregistrement de la fiche dans le tableau de suivi		Par		

¹ En renseignant cette date, le sous-traitant notifie le fait qu'il a pris connaissance et compris les nouvelles directives décrites dans la présente

fiche de consigne.

² En renseignant cette date, le sous-traitant notifie le fait qu'il a transmis et expliqué les directives décrites dans la présente fiche de consigne à toutes personnes effectuant le traitement décrit et qu'il s'engage à les faire respecter.